

Communiqué de presse pour publication immédiate

Zurich, le 27 juin 2018

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 22 et 23 juin 2018 à Arlesheim (BL)

Enthousiasme, conscience des responsabilités et sens de l'équité

L'assemblée plénière de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale/RKZ) des 22 et 23 juin 2018 a porté la marque de la visite du pape François à Genève intervenue le jour précédent. La forte participation à la messe pontificale et le déroulement heureux de cet événement d'envergure ont constitué autant de raisons de se réjouir et de vouloir contribuer à la couverture des coûts qu'il a engendrés. Par ailleurs, au cours de cette réunion, Stefan Müller (GL) a été élu au sein de la présidence de la Conférence centrale. Une proposition d'allouer une contribution de siège pour le financement du secrétariat du Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE) à Saint-Gall a été approuvée à l'issue d'un débat serré. En revanche, ce fut beaucoup plus facilement que les délégués donnèrent leur feu vert à une prise de position de fond sur la cohabitation entre responsables pastoraux et instances de droit public ecclésiastique dans le système dualiste propre à l'Eglise catholique en Suisse. De même, un document consacré au processus de formation de l'opinion face aux cas d'asile dans les églises a été bien accueilli.

«Capacité de s'enthousiasmer et envie intense de participer d'un côté, conscience des responsabilités et sens de l'équité de l'autre»: telles sont des conditions fondamentales à remplir pour travailler au sein d'autorités de droit public ecclésiastique, affirma Luc Humbel dans son message introductif. Son propos était inspiré d'événements immédiats, à savoir, d'une part, la visite du pape et les Championnats du monde de football et, d'autre part, la proposition soumise aux délégués d'augmenter à nouveau les contributions dues à la Conférence centrale. «Et même lorsque l'enthousiasme est mitigé, la conscience des responsabilités et le sens de la justice restent de mise. Notre système dualiste et nos modèles de financement ecclésial ne sont crédibles que si la répartition des moyens financiers entre les divers échelons de la vie de l'Eglise est correcte», souligna le président de la Conférence centrale.

La Conférence centrale, les Eglises cantonales et les paroisses contribuent au financement de la visite papale

La venue annoncée à court terme du pape François à Genève, notamment la messe célébrée dans les halles de Palexpo devant quelque 30'000 personnes, ont réservé de multiples défis au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg: organiser un service religieux à l'intention d'un vaste éventail de participants de cultures et de langues différentes, transformer en un lieu de culte d'immenses halles d'exposition où se déroule notamment le Salon de l'auto, permettre au pape et à ses collaborateurs de vivre une journée sans encombre, mobiliser des bénévoles, enregistrer des inscriptions et distribuer des billets d'entrée, convenir des mesures de sécurité avec les autorités compétentes, assurer les contacts avec les médias, accueillir des hôtes de marque du monde politique, des Eglises ainsi que d'autres communautés religieuses et, il va de soi, ... réunir les moyens financiers nécessaires. La Conférence centrale a offert immédiatement son aide pour ce dernier aspect. Jouant un rôle coordinateur, elle a permis que les corporations de droit public ecclésiastique à tous les niveaux participent à l'effort: à l'échelon suisse, sous la forme d'une garantie de couverture de déficit à hauteur de CHF 250'000.- fournie par la Conférence centrale; à l'échelon cantonal, au travers de contributions des corporations ecclésiastiques cantonales totalisant CHF 300'000.-, et, enfin, à celui des paroisses/communes ecclésiastiques auxquelles il a été lancé un appel aux dons. «Que nous assumions une part des frais de la visite du pape tombe sous le sens», a affirmé un délégué de Suisse centrale.

Hausse des contributions des membres commandée par le financement de nouvelles tâches

Après une phase caractérisée par des relèvements successifs très importants des contributions dues par ses membres, la Conférence centrale avait décidé en 2017 de s'abstenir de toute hausse au cours des années à venir sauf nécessité de financer de nouvelles tâches. Aussi, proposer d'augmenter le montant cible de CHF 190'000.- pour atteindre un total de CHF 13,9 mio, cela un an à peine après la décision de principe arrêtée, n'a pas manqué de susciter de faire débat. A titre de justification, deux arguments ont été invoqués: premièrement, les délégués ont déjà approuvé précédemment un engagement de la Conférence centrale au sein du Forum politique Berne (Käfigturm) en sachant pertinemment que la démarche impliquerait d'y consacrer des fonds de projet supplémentaires; deuxièmement, il convenait de satisfaire la demande de la CES d'accorder un soutien financier au secrétariat du Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE) à Saint-Gall sous la forme d'une contribution de siège. «Opposer un refus à ce souhait serait particulièrement mal venu à l'heure où le pape François entend justement renforcer la synodalité et l'autonomie des conférences épiscopales continentales, ce qui s'inscrit pleinement dans notre conception des choses», expliqua Thomas Franck, le représentant de la corporation ecclésiastique cantonale saint-galloise. Par ailleurs, force est de constater que l'Eglise catholique en Suisse se trouve globalement en bonne posture financière. De leur côté, les délégués critiques à l'endroit de la proposition ont souligné que des nouveautés ne doivent et ne peuvent être rendues possibles qu'au travers d'économies réalisées dans des domaines déjà soutenus.

Ils ont rappelé aussi que l'avenir reste incertain au vu de la réforme de l'imposition des entreprises. Après ce débat nourri, la proposition d'octroi d'un subside en faveur du CCEE a finalement été acceptée à une nette majorité. De même, l'augmentation du montant cible et le budget 2019 ont été approuvés.

Renforcer la coopération dans le système dualiste

Les tiraillements entre «l'argent et l'esprit» et l'existence parallèle d'autorités de droit public ecclésiastique et de responsables pastoraux constituent un défi permanent à relever à tous les niveaux, des petites paroisses/communes ecclésiastiques aux corporations de droit public ecclésiastique et aux diocèses de grande taille, mais aussi à l'échelon de la Conférence centrale et de la Conférence des évêques. La Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion a mis au point des recommandations à ce propos. Elles doivent contribuer à ce que les décisions des deux parties soient coordonnées et prennent en compte leurs rôles et compétences respectifs. Le titre «A chacun de jouer sa partition» est emprunté au monde de la musique: un orchestre ou un chœur est harmonieux lorsqu'on joue sa propre mélodie tout en écoutant les autres.

Le document peut être consulté sous: https://www.rkz.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/3_Kirche_und_Recht/3.1_Postitions-Strategiepapiere/3.1.20180623_Pastoral_und_Finzen_f%C3%BCr_Plenum_fr.pdf

Aider à la formation de l'opinion face aux cas d'asile dans les églises

Quand bien même les circonstances de ce genre restent rares, les Eglises sont encore et toujours confrontées à la problématique de l'octroi de l'asile dans des locaux ecclésiaux. Il s'agit d'une protection accordée temporairement dans de tels lieux à des demandeurs d'asile déboutés définitivement, cela afin d'ouvrir la porte à un réexamen de leur statut par l'autorité. Ces situations soulèvent des questions juridiques et des problèmes pratiques à résoudre qui, dans le contexte catholique, impliquent l'action concertée des instances pastorales et des autorités de droit public ecclésiastique. Le document de référence élaboré par la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion émet des recommandations sur les points auxquels il convient de veiller dans des cas concrets et propose des pistes à suivre pour se forger une opinion sur la ligne de conduite à adopter.

Le document peut être consulté sous: https://www.rkz.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/6_Kirche_und_Gesellschaft/6.1_Postitions-Strategiepapiere/6.1.20180623_Kirchenasyl_fr.pdf

Des guides pratiques seront élaborés prochainement pour la mise en œuvre des deux documents de référence précités.

Nouveau président pour la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion

Benno Schnüriger, juriste et président du conseil synodal de l'Eglise catholique dans le canton de Zurich depuis 2008, avait été élu en 2012 à la tête de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion. Ayant annoncé sa démission pour le milieu de l'année 2018, il était nécessaire de régler sa succession. Stefan Müller, également juriste et président de l'Eglise nationale du canton de Glaris, a été choisi pour reprendre le flambeau. Comme les présidents des commissions permanentes de la Conférence centrale sont en principe appelés à siéger au sein de la présidence de cette dernière, Stefan Müller en deviendra également membre à partir du mois de juillet 2018. De la sorte, la garantie est donnée que les corporations ecclésiastiques du diocèse de Coire continueront à être représentées au sein de la présidence de la Conférence centrale.

Pour toutes informations, s'adresser à Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale
tél. 044 266 12 01, e-mail: daniel.kosch@rkz.ch